

## Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

S/16753 20 septembre 1984 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 20 SEPTEMBRE 1984, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par S. Exc. M. Ali Akbar Velayati, ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Said RAJAIE KHORASSANI

## Annexe

Lettre datée du 18 septembre 1984, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Nous avons appris que pour détourner l'attention des organes internationaux et l'opinion mondiale de ses violations flagrantes de l'accord du 12 juin 1984 qui visait à mettre fin aux attaques militaires contre les zones résidentielles, l'agresseur iraquien a récemment accusé la République islamique d'Iran d'avoir violé ledit accord et a prié la délégation des Nations Unies en poste à Bagdad de mener une enquête sur la question.

La République islamique d'Iran rejette les allégations de l'agresseur iraquien et est pleinement convaincue que le futur rapport de la délégation des Nations Unies sur son enquête relative aux récentes allégations iraquiennes rassurera les organes internationaux et Votre Excellence en prouvant que les forces de la République islamique d'Iran ont pleinement respecté les ispositions de l'accord du 12 juin 1984, bien que le régime iraquien l'ait violé plus de 80 fois jusqu'ici.

Les intentions malveillantes à la base de ces allégations dénuées de fondement préoccupent sérieusement mon gouvernement. Il est très probable que les autorités iraquiennes cherchent à trouver des prétextes pour reprendre leurs attaques à l'aide de missiles et leurs attaques aériennes contre nos civils innocents.

Je vous prie donc de prendre toutes les mesures possibles pour faire respecter ledit accord et protéger ainsi nos civils innocents des éventuels missiles et attaques aériennes des forces iraquiennes.

> Le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran,

(Signé) Dr Ali Akbar VELAYATI

